

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité d'Arundel tenue au bureau municipal au 2, rue du Village, à Arundel, ce **20^e jour de décembre 2022**, à 17h34.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, conseillère Tamara Rathwell, les conseillers Stéphane Carrière, Richard E. Dubeau, Simon Laforest, Dale Rathwell et Danny Paré.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Nicole Trudeau, est également présente.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à **17h34**. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Pascale Blais, constate la régularité de la séance étant donné que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-264

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et ci-dessous reproduit :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. Période de questions

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Gestion financière et administrative

4.1 Date des séances du conseil – Année 2023

5. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-265

4.1 Date des séances du conseil – Année 2023

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par le conseiller Dale Rathwell et résolu à l'unanimité des membres présents :

Le conseiller Stéphane Carrière intègre la séance à 17h37.

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, lesquelles débiteront à 19 h :

Mardi 24 janvier 2023
Mardi 21 février 2023
Mardi 21 mars 2023
Mardi 18 avril 2023
Mardi 16 mai 2023
Mardi 20 juin 2023
Mardi 11 juillet 2023
Mardi 22 août 2023
Mardi 19 septembre 2023
Mardi 17 octobre 2023
Mardi 14 novembre 2023
Mardi 12 décembre 2023

Et de publier le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-266

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphane Carrière et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 17h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais
Mairesse

Nicole Trudeau
Directrice générale et greffière-
trésorière

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Nicole Trudeau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Mme Nicole Trudeau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mme Pascale Blais, mairesse